

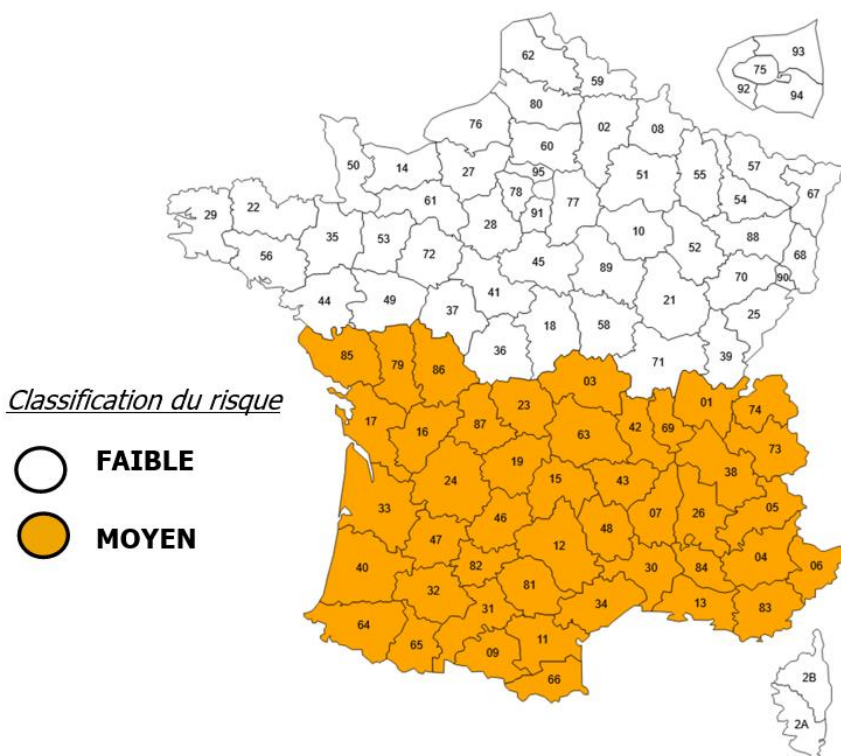
Paris, le 20 juillet 2026

Note à l'attention des opérateurs certifiés CSA-GTP

Modification de la classification des pays au regard du risque en Aflatoxine B1 sur maïs au **24/07/26**

Suite à la dernière « réunion Aflatoxine » au cours de laquelle l'association CSA-GTP et les schémas de certification européens (FCA-OVOCOM, GMP+, EFISC-GTP, QS et AIC) partagent leurs résultats d'analyses en Aflatoxine B1 sur maïs, la classification du risque des pays suivants a été mise à jour de la manière suivante :

- Les départements 85, 79, 86, 17, 16, 87, 23, 19, 03, 63, 15, 43, 42, 69, 01, 74, 73, 38, 07, 26, 24, 33, 40, 64, 47, 46, 82, 32, 65, 31, 81, 12, 09, 48, 30, 34, 11, 66, 05, 04, 06, 83, 84 et 13 demeurent en risque « MOYEN ».
- Le reste de la France reste en risque « FAIBLE », comme indiqué sur la carte ci-dessous :





- La classification du risque de la Roumanie passe de « ÉLEVÉ » à « MOYEN » ;
- La classification du risque de l'Ukraine passe de « MOYEN » à « FAIBLE ».
- La classification du risque de la Slovaquie passe de « MOYEN » à « FAIBLE » ;
- La classification du risque de la Bulgarie passe de « MOYEN » à « ÉLEVÉ ».

Ces modifications sont applicables à compter du 24/07/2026.

Cette évaluation mensuelle est basée sur les résultats d'analyse que vous renseignez sur la plateforme du plan de surveillance CSA-GTP ainsi que sur les résultats d'analyses issus des plans de surveillance des autres référentiels de certification (FCA-OVOCOM, GMP+, EFISC-GTP, QS et AIC) et sur les avis européens d'alerte rapide RASFF relatifs à la présence d'aflatoxine B1 dans le maïs.

Aussi, nous vous remercions de saisir un maximum de vos données en aflatoxine B1 sur maïs dans le plan de surveillance CSA-GTP tout au long de la collecte afin qu'il continue de nous permettre d'argumenter sur le risque réel en aflatoxine B1 sur maïs en France sur la base de résultats tangibles.